

DÉCRET n° 2018 - 045 du 15 février 2018

portant nomination du Coordonnateur et
des membres de la Cellule d'Appui au
Comité Interministériel de Promotion des
Investissements.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016;
- vu** le décret n° 2017- 506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-502 du 16 août 2016 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances.
- vu** le décret n° 2016-429 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- vu** le décret n° 2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- vu** le décret n° 2017-478 du 18 septembre 2017 portant création, organisation et attributions du Comité Interministériel de Promotion des Investissements au Bénin ;
- sur** proposition du Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 janvier 2018,

D É C R È T E :

Article premier

Les personnes dont les noms suivent, sont nommées à la Cellule d'Appui au Comité Interministériel :

Coordonnateur : **Monsieur Johannès DAGNON**, au titre du Comité Interministériel de Promotion des Investissements ;

Membres :

- **Monsieur Alain HINKATI**, représentant de la Présidence de la République
- **Monsieur Moïse Achille HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- **Monsieur Yaovi Victorin EDE**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;
- **Monsieur Abdel-Fadel ABOU-KABASSI**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;
- **Monsieur Rafiou Abdou BELLO**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- **Monsieur Elie SANTOS**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- **Madame Nelly AHOULIHOUA**, représentante du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Le Directeur général de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations.

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

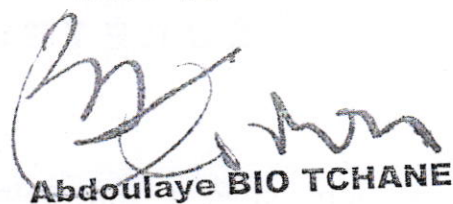
Fait à Cotonou, le 15 février 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



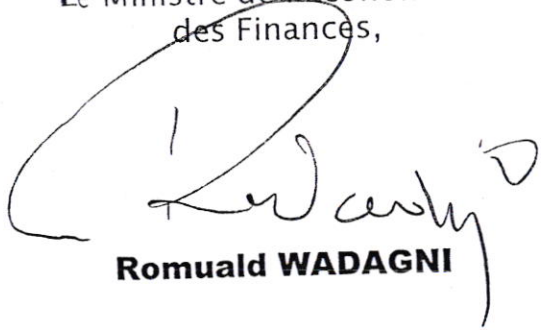
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement,



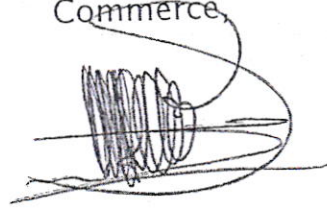
Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Industrie et du
Commerce,



Serge Mahouwèdo AHISSOU

Le Ministre des affaires étrangères et
de la Coopération,



Joseph DJOGBENOU

Ministre Intérimaire

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MPD : 2 ; MEF : 2 ; MIC : 2 ; MAEC : 2 ; AUTRES MINISTERES : 18 ;
SGG : 4 ; JORB : 1.